



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados**

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 9 mars 2017

Comité Technique Local du 2 mars 2017 : Compte-rendu

L'ordre du jour était le suivant:

1. Approbation des procès verbaux des séances du 17/09/2015 et 30/11/2015 ;
2. Evolution des modalités de fonctionnement du comité technique local : adoption du règlement intérieur modifié (établi au niveau national), pour avis ;
3. Adaptation des structures et du réseau 2018/2019 : pistes de réflexions, pour information ;
4. Point d'information sur le prélèvement à la source ;
5. Questions diverses.

Evolution des modalités de fonctionnement du comité technique local : adoption du règlement intérieur modifié (établi au niveau national), pour avis;

Pour rappel, ce sujet était déjà inscrit à l'ordre du jour du CTL du 30 janvier et faute de documents présentés par la direction seul **FO** avait souhaité s'exprimer sur le sujet :



Par note DG du 3 février 2017, il est décidé unilatéralement qu'à compter de l'approbation du nouveau règlement intérieur en séance, les suppléants sont désormais informés de la tenue d'un CTL et non plus convoqués comme auparavant.

Ils ne seront plus remboursés de leur frais de déplacement s'ils désirent participer au CTL.

Ce nouveau règlement intérieur n'a pas été validé en Comité Technique de Réseau, il est donc inapplicable en l'état. Lors des GT nationaux, **FO** a dénoncé la provocation du DRH pour qui l'unique but de cette mesure est clairement l'économie sur les frais de déplacement. Encore une fois, le Directeur Général passe en force, et

de façon illégale, sur un sujet sensible qu'est le dialogue social.

Sur le plan local, cette modification décidée en cours de mandat, restreint grandement l'exercice de la représentation des personnels en privilégiant les collègues de Caen au détriment de tous les autres. Les représentants FO-DGFIP ont rappelé au Président que la composition de la liste **FO-DGFIP** au CTL avait été élaborée en tenant compte de la géographie du département et du métier exercé par les uns et les autres afin qu'ils soient les véritables représentants de tous les agents.

Cette mesure ne privilégie pas la parfaite connaissance des informations et décisions prises en CTL et le suivi efficace des débats par l'ensemble des représentants du personnel sur la durée du mandat.

Les représentants FO-DGFIP ont demandé au Président de surseoir à cette proposition de modification, arguant d'une économie insignifiante qu'ils ont demandé à la direction de chiffrer

Pour conclure, **les représentants FO-DGFIP** ont indiqué qu'à l'avenir ils seraient intransigeants sur le respect des règles de fonctionnement de l'instance, notamment sur les délais de communication des documents de travail. Ils ont bien évidemment voté "**Contre**" cette décision.

Le Directeur Général bafoue le dialogue social, notre directeur local s'arc-boute, qu'ils soient assurés que nous veillerons à rappeler fermement les obligations des directions.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

Adaptation des structures et du réseau 2018/2019 : pistes de réflexions, pour information ;

Notre directeur s'est lancé dans une longue présentation des possibles restructurations à mener pour 2018 et 2019. Il est resté dans le vague le plus absolu quant aux projets réels, si bel et si bien que les représentants du personnel ont dû lui demander d'être plus précis.

Cependant le refrain est toujours le même : les petits postes ne peuvent plus fonctionner ainsi, personne ne veut plus y aller, il faudrait donc regrouper... **Les représentants FO-DGFiP** lui ont fait remarquer que c'était l'argument qui avait conduit à la restructuration Dives-Cabourg et pourtant en février, malgré un poste recalibré à 10 agents, il avait fallu recourir en masse à l'équipe de renfort puisque 3 personnes y étaient affectées. Comment notre directeur peut-il expliquer que dans le même temps le renfort des petits postes de Mézidon et de Saint-Pierre a permis aux agents et aux comptables de retrouver un peu le sourire ?

Les représentants FO-DGFiP connaissent la réponse : plus d'agents, c'est moins de stress, c'est plus d'efficacité, c'est enfin un meilleur service rendu au public et aux ordonnateurs ! Ils ont demandé à notre directeur de ne pas ajouter de nouvelles restructurations alors que se profile la mise en place du prélèvement à la source et que le paysage est instable du côté des collectivités locales avec les regroupements de communes, d'intercommunalités et les redistributions de compétences. Pour **FORCE OUVRIERE**, il est urgent d'attendre que le paysage territorial se stabilise. Il est grand temps de laisser les agents souffler

Au bout d'une longue présentation, notre directeur a fini par lâcher les noms de quelques postes :

- **Le Molay-Littry** mais sans précision sur la date, 2018 ou 2019;
- **Courseulles** dont l'interco a rejoint cœur de Nacre et dont les collectivités pourraient être éclatées sur Bayeux et Caen quand le recouvrement de l'impôt glisserait plutôt vers Bayeux et Ouistreham.
- **Mézidon et Saint-Pierre**, après la tentative avortée pourraient fusionner ou fermer et les collectivités seraient dispatchées sur Livarot et Lisieux Intercom
- **Villers et Aunay** au 1^{er} janvier 2019 qui irait plutôt à Aunay;
- Gel des postes de **Mézidon et le molay-Littry** ... bizarrement, ces gels collent à l'actualité des mouvements des comptables

Autre projet, pour faire écho à la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT) notre directeur évoque la création d'une trésorerie hospitalière regroupant la gestion de tous les hôpitaux du département et les EPAHDs... dans les locaux de Délivrande. Encore une piste de réflexion qui ne tient pas compte de la réalité. Argument invoqué : il n'y aurait pas de facilités pour stationner au CHU... **Les représentants FO-DGFiP** doutent vraiment qu'il y ait plus de place à Délivrande. Autre argument, Délivrande est à proximité et il y a la passerelle... oui mais interdite aux piétons. Les malades ne viendraient pas au CHU donc il ne serait pas indispensable d'être en proximité du CHU... argument faux puisque les personnels du CHU nous ont indiqué qu'ils accompagnaient des malades pour des dépôts de valeur à leur entrée au CHU.

Une réflexion sur les hébergés dont la gestion serait regroupée aussi. Par expérience, **les représentants FO-DGFiP** savent que la gestion de ce que l'on appelle les "Hébergés", c'est à dire les populations sensibles résidant en foyer logement et en EPAHD et bénéficiant de l'aide sociale, est un sujet complexe et délicat. Complexe du fait de la disparité des dossiers à traiter, chacun d'entre eux pouvant être qualifié de particulier, et délicat, car n'occupant que partiellement, voir très partiellement, le temps de l'agent affecté à cette mission, en fonction du nombre de dossiers. Mais ils savent aussi que cette mission nécessite une proximité avec les familles et les résidents. Le regroupement n'est pas la solution.

Autre projet, le transfert du SPF de Bayeux à Caen... sans les emplois correspondants comme pour Vire? Cela augure un nouvel accroissement des charges pour les collègues des SPF de Caen.

Le directeur a indiqué que la fusion des bases FIDJI se déroulait plutôt bien. L'horizon se situerait au plus tard au 1^{er} janvier 2019.

La réflexion est engagée aussi sur la fusion de 2 SIE et de 2 SIP sur Délivrande. Là encore, pas d'indication précise quant aux SIP et SIE concernés pas plus que sur la date, 2019 voire 2020.

Au final des annonces vagues et pour reprendre les termes de notre directeur, "ce ne sont que des réflexions, rien d'ancré". **Pour FORCE OUVRIERE, c'est la certitude que le démantèlement de nos services continue et que la direction ne prend pas en compte la souffrance des agents, des agents qui ne demandent pas la fermeture de leurs postes mais seulement des moyens pour les faire fonctionner.**

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

Point d'information sur le prélèvement à la source ;

Les grandes lignes de la réforme et le calendrier ont été présentés. Concernant l'accompagnement de la réforme, un binôme de référents a été désigné : le responsable de la division particuliers, recouvrement et affaires foncières et la personne actuellement chargée de communication.

- plan de formation 2017 :

- chefs de service SIP/trésorerie mixte : formation sur 1 journée en février
- agents de SIP : formation sur 2 journées en mars
- agents de trésorerie mixte : formation sur 1 journée en mars
- chefs de service et agents de SIE : formations en mai/juin
- chefs de service (autres) : formation en juin (dispositif organisé en local)
- agents de trésorerie SPL : information au printemps (dispositif organisé en local)
- information de l'encadrement au collège des chefs de service du 28/02/17

Des réunions d'information avec les collecteurs publics (collectivités locales, EPS ...) et privés incluant la CCI, la chambre des métiers, la chambre d'agriculture, les syndicats professionnels, les experts comptables ... sont prévues. Le directeur a annoncé la mise en place de relais pour expliquer la réforme au public et l'aider. Cela se fera par le biais des points infos 14 (30 dans le département), par le recrutement de 13 volontaires du service civique et par un appel aux adhérents de l'ATSCAF!!! qui seraient formés à l'accessibilité internet. De là à penser que l'ATSCAF deviendrait l'agence d'intérim des Finances Publiques...

Les représentants FO-DGFIP dénoncent une usine à gaz qui va générer un surcroît de travail énorme. Ils craignent que les entreprises pour des raisons diverses ne reversent pas les sommes collectées. La mensualisation reste le système le plus performant, il suffisait de la généraliser. Enfin, le recours aux bonnes volontés sur le fond à ses limites, ce qu'il faut ce sont des moyens pour que nos services fonctionnent correctement.

Questions diverses.

Les représentants FO-DGFIP ont soulevé les difficultés et les interrogations des agents concernant l'arrivée du pôle fiscal à Bertrand. Ils ont dénoncé un manque de communication vers les agents qui vont devoir céder leur place mais ne savent pas précisément où ils vont s'installer. **Les représentants FO-DGFIP** a demandé une réunion d'information pour mettre fin aux inquiétudes et mettre sur la table tous les sujets. Un tel déménagement qui impacte plus de 50 personnes ne se fait certes pas en un claquement de doigts, pour autant certaines pistes évoquées semblent peu judicieuse. Ainsi l'installation de la gestion domaniale dans la partie accueil-caisse de la paierie départementale et les travaux que cela engendre interroge tout autant que la non prise en compte du volume des archives vivantes du service. Tout d'abord, il faut noter un éclatement de la mission domaniale sur 3 emplacements, 4^{ème} étage de la direction pour le responsable, 5^{ème} pour le service gestion et bâtiment Gambetta pour le pôle d'évaluation domaniale. Un déménagement de toute l'équipe actuelle vers Gambetta éviterait des travaux coûteux et permettrait d'accélérer le calendrier pour le pôle fiscal. Ensuite, ce projet entraîne des contraintes pour la paierie qui va devoir descendre aux guichets du rez de chaussée pour l'accueil de leurs usagers. **Les représentants FO-DGFIP** ont également alerté sur le public particulier de la paierie, personnes âgées, aide sociale, indus RSA mais aussi gens du voyage. Il ne faut pas oublier non plus les personnels du conseil général qui se rendent régulièrement les services de la paierie.

Les représentants FO-DGFIP ont demandé des précisions sur la gestion de la carte APETIZ et les modalités de décomptes suite aux demandes de collègues ayant constaté qu'une récupération horaires variables donnait lieu dorénavant à une déduction de ticket restaurant et donc que la prise de deux 1/2 journée était plus pénalisante qu'un jour en HV. La direction a indiqué que la communication avait été faite à ce sujet et a adressé à FO les flyers distribués en novembre 2016. Or ces flyers n'expliquent aucunement le fonctionnement de la carte quant aux décomptes.

Les représentants FO-DGFIP ont réitéré deux demandes restées sans réponse : la communication des conventions signées avec les comptables au titre du service d'assistance au réseau (SAR) et la communication du bilan de l'EDR 2016, faisant apparaître le taux d'absentéisme et le taux de couverture par poste.

Toujours dans le cadre de l'arrivée du pôle fiscal à Bertrand et au regard des plans communiqués, **les représentants FO-DGFIP** ont indiqué qu'il n'était pas judicieux de supprimer la salle de réunion du 1^{er} étage, tout comme il n'était pas judicieux de transformer la salle de réunion de la paierie départementale en cafétéria après la suppression de celle du second étage.

Les représentants FO-DGFIP ont demandé si les postes en libre service pour les professionnels venant consulter les relevés de propriétés étaient toujours en fonctionnement à Pont l'Evêque, Bayeux et Vire. Des professionnels ont en effet indiqué aux collègues de Gambetta qu'ils devaient faire 100 km pour consulter à Caen. La conséquence c'est une indisponibilité pour toute autre personne pendant des durées pouvant aller jusqu'à une heure, les professionnels profitant pour consulter de nombreux dossiers lors de leur venue à Caen.

Enfin, **Les représentants FO-DGFIP** ont interrogé la direction sur la problématique de l'accueil au bâtiment Gambetta. Actuellement les remplacements en l'absence du titulaire reposent sur le PTGC exclusivement.

La direction a annoncé la reprise du projet de réhabilitation de l'immeuble de Lisieux place du 8 mai.

Pour info, ce CTL prévu sur la matinée s'est terminé après 17 heures.

FO-DGFIP 14 agit sur tous les fronts pour l'ensemble des agents et pour la défense de toutes les missions !

Les représentants FO-DGFIP en CTL

TITULAIRES

Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT

SUPPLEANTS

Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Pascal LANGLINAY, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR

EXPERT

Sophie BERTHELOT

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.

MUTATIONS au 1er septembre 2017

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

RAPPEL


La campagne des vœux vient de s'achever.

Vous avez formulé des vœux de mutations, **FO** vous propose de suivre votre demande.

Envoyez nous votre Fiche 75T et joignez votre numéro de téléphone .

Pour mémoire FO-DGFIP est la seule organisation syndicale à revendiquer deux véritables mouvements par an et à exiger une véritable reconnaissance de la priorité à travers la prise en compte de l'ancienneté du fait générateur en premier critère.

**Vous venez d'avoir votre entretien annuel : vous vous posez des questions, vous souhaitez faire un recours ?
N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !**

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à le	
	(signature)	
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !